



Convention portant sur la réalisation d'ateliers de fabrication d'objets en bois dans le cadre de l'atelier partagé hémois

Entre les soussignés :

Le prestataire,

Raison sociale :

Antenne Hauts-de-France :

Association Nationale Compagnons bâtisseurs

103 rue Eugène Jacquet

59 000 Lille

03 66 96 43 59

22 rue de la Donelière

35 000 Rennes

02 99 02 60 90

Siège :

77566663900080

9499Z

Nordine FARRAK

Siret :

APE :

Représentée par :

Qualité :

Directeur antenne Hauts-de-France

Organisateur et financeur :

Ville de Hem

Adresse :

42, rue du Général Leclerc 59510 Hem

Téléphone :

03 20 66 58 43

Représenté(e) par :

M. Francis Vercamer

Qualité :

Maire

Il a été convenu ce qui suit :

L'association Compagnons bâtisseurs fournira à l'organisateur la réalisation d'ateliers bricolage à destination prioritairement des habitants de Hem par un/des professionnel(s) qualifié(s).

Le public sera orienté, d'une part par la structure organisatrice, d'autre part par les professionnels des structures partenaires du projet « atelier partagé ».

Les ateliers se dérouleront dans les locaux de l'atelier partagé, au 702 rue Ambroise Paré, à Hem.

Il s'agit, en sus des conseils techniques, d'ateliers pratiques dans le but de créer un objet en bois pour le logement afin que les habitants des quartiers prioritaires puissent s'approprier au mieux leur logement.

L'action 2024 se déroulera sous forme d'ateliers pratiques d'une durée de 2 heures, à raison de 6 ateliers pour le 1^{er} semestre, selon une répartition convenue entre la Ville et le prestataire, sur la base d'un planning conjointement établi : 23 janvier, 20 février, 19 mars, 16 avril, 21 mai, 18 juin

Les dates convenues peuvent être modifiées.

L'association Compagnons bâtisseurs fournira à l'organisateur – la Ville de Hem - un bilan de chaque atelier au plus tard deux semaines après la réalisation de celui-ci. Ce bilan contiendra au minimum : fiche de présence détaillée (nombre de participants, orientation du public, quartier de résidence, âge, sexe), contenu de l'atelier, questions posées par les participants, conseils apportés, photos...

Cette prestation sera facturée à l'organisateur :

- La Ville de Hem : 5000 euros TTC (cinq mille euros)

L'organisateur s'engage à payer les prestations réalisées, sur présentation de factures établies par le prestataire, comme suit :

- 2 500 euros TTC au 28 juin 2025 (deux mille cinq cents euros)
- 2 500 euros TTC au 12 décembre 2025 (deux mille cinq cents euros)

En raison de la crise sanitaire actuelle, le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites.

L'organisateur –la Ville de Hem - s'engage à :

- Orienter les bénéficiaires soit directement, soit via les partenaires prescripteurs
- Limiter l'effectif à un maximum de 7 participants.

Le prestataire – Compagnons bâtisseurs - s'engage :

- Fournir un atelier mensuel conformément aux termes de la présente convention
- À rendre compte de son activité auprès de l'organisateur (présence aux réunions) et à rédiger des bilans écrits intermédiaires et finaux.
- En cas d'empêchement de l'intervenant,
 - o Soit à fournir, dans la mesure du possible, un autre intervenant à l'organisateur,
 - o Soit à reporter l'atelier en accord avec la Ville de Hem
- Garantir la sécurité des participants lors des ateliers
- À fournir le matériel d'activités nécessaires au bon déroulement des ateliers
- À remettre le local mis à disposition en état de propreté à l'issue de l'atelier.

Fait en trois exemplaires le 15/01/2025.

Pour l'Association
Compagnons bâtisseurs
Le responsable de l'antenne,
Monsieur Nordine FARRAK



Pour la Ville de Hem
Le Maire,
Monsieur Francis VERCAMER